



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/660

Attribution d'un soutien exceptionnel aux clubs sportifs en difficultés - Approbation d'une convention mixte et d'une convention d'application financière

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/660 - ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX CLUBS SPORTIFS EN DIFFICULTES - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE ET D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE

(DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le sport amateur subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire. Les clubs ont dû faire face aux mesures de fermeture et de restriction de la pratique sportive, et prendre en compte les nouveaux protocoles sanitaires. Dirigeants, éducateurs et bénévoles, se sont adaptés pour se plier à ces contraintes et trouver des solutions afin de maintenir le lien avec leurs adhérents et garantir la viabilité de leurs clubs.

Entre la baisse des licenciés, estimés à 30% à l'échelle nationale, et la chute de leurs ressources financières (stages, buvettes, sponsors), les associations sportives s'inquiètent pour la saison prochaine et puisent dans leurs réserves de trésorerie.

Dans ce contexte, la Direction des sports et le contrôle de gestion externe de la Ville de Lyon ont engagé un travail d'analyse des conséquences financières de la crise sur le budget des associations lyonnaises afin d'identifier les clubs les plus exposés, notamment ceux dont la trésorerie est particulièrement fragile.

Des rendez-vous téléphoniques avec une quarantaine de clubs ont été organisés pour mesurer les éléments de contexte, telles que la perte effective d'adhérents, les remboursements de cotisation mis en œuvre, et tout élément aggravant ou minorant leurs difficultés (évolutions des dépenses/recettes de la saison en matière de stages, buvettes, sponsors, déplacements, chômage partiel, prêts en cours, mobilisation des aides de l'Etat ...).

Certaines associations présentent des difficultés de trésorerie imminentes et ne parviendront pas à équilibrer le budget de la saison sportive en cours. D'autres montrent une trésorerie suffisante pour achever la saison à l'équilibre, à la seule condition que les compétitions ne reprennent pas et qu'il n'y ait pas de dépenses liées aux déplacements de leurs équipes.

La moitié des associations interrogées ont recours à l'activité partielle, et ce depuis la mise en place du dispositif par l'Etat en mars 2020. Quelques-unes ont sollicité un prêt garanti par l'Etat, d'autres bénéficient du Fonds de solidarité qui vient compenser les pertes de chiffres d'affaires.

Pour l'heure, la plupart des associations entendues déclare être en capacité de faire face à cette saison 2020/2021, mais s'interroge quant à leur avenir, conditionné par le retour des adhérents à la rentrée prochaine et le remboursement des cotisations.

En complément des aides de droit commun et des dispositifs spécifiques déployés par l'Etat, la Ville de Lyon souhaite répondre au mieux aux besoins des clubs et signifier son soutien en cette période. Les subventions annuelles de fonctionnement, reconduites à

l'identique par délibération n° 2021/547 du 28 janvier 2021, sont actuellement en cours de versement.

Une action immédiate de la Ville doit par ailleurs être mise en œuvre pour six associations dont la pérennité est en jeu : l'Aïkido du Rhône, le Ménival FC, la Nouvelle Renaissance Lyonnaise, l'Etoile Sportive Trinité, le Milo's Club Lyon 8^e et l'Amicale Laïque Voltaire. Ces associations enregistrent d'importantes pertes d'adhérents et de recettes d'exploitation.

L'association Aïkido du Rhône, dont le siège social est situé 18 rue du Bon Pasteur à Lyon 1^{er}, accueille des enfants et des adultes de tous niveaux autour de la pratique de l'art martial et, plus largement, des sports de combat tels que la boxe et la lutte.

Je vous propose qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros soit allouée à l'association Aïkido du Rhône.

L'association Aïkido du Rhône a perçu une subvention de fonctionnement de 1 500 euros pour la saison 2020/2021, par délibération n° 2021/547 du 28 janvier 2021.

L'association Ménival FC, dont le siège social est situé 21 avenue du Général Eisenhower à Lyon 5^{ème}, est un club de football amateur qui compte une quinzaine d'équipe, des poussins aux séniors, pour 350 licenciés.

Je vous propose qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros soit allouée à l'association Ménival FC.

L'association Ménival FC a perçu une subvention de fonctionnement de 26 500 euros pour la saison 2020/2021, par délibération n° 2021/547 du 28 janvier 2021.

L'association Nouvelle Renaissance Lyonnaise, dont le siège social est situé 3 rue Laurent Carles à Lyon 8^{ème}, est un club omnisport qui compte 484 adhérents. Elle propose des activités, pour les enfants comme pour les adultes, allant de la gymnastique d'entretien à l'escalade, en passant par les sports de combat.

Je vous propose qu'une subvention exceptionnelle de 2 500 euros soit allouée à l'association Nouvelle Renaissance Lyonnaise.

L'association Nouvelle Renaissance Lyonnaise a perçu une subvention de fonctionnement de 5 000 euros pour la saison 2020/2021, par délibération n° 2021/547 du 28 janvier 2021.

L'association Etoile Sportive Trinité, dont le siège social est situé 58 bis rue du Professeur Nicolas à Lyon 8^{ème}, est un club de football implanté dans le quartier de Langlet-Santy. Il compte 440 adhérents dont 340 sont âgés de moins de 18 ans.

Je vous propose qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros soit allouée à l'association Etoile Sportive Trinité.

L'association Etoile Sportive Trinité a perçu une subvention de fonctionnement de 17 000 euros pour la saison 2020/2021, par délibération n° 2021/547 du 28 janvier 2021.

L'association Milo's Club Lyon 8^{ème}, dont le siège social est situé 101 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^{ème}, est un club de lutte qui propose des activités adaptées aux enfants et aux adultes, débutants ou confirmés, dans une pratique Loisir ou en compétition.

Je vous propose qu'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros soit allouée à l'association Milo's Club Lyon 8^{ème}.

L'association Milo's Club Lyon 8^{ème} a perçu une subvention de fonctionnement de 2 000 euros pour la saison 2020/2021, par délibération n° 2021/547 du 28 janvier 2021.

L'association Amicale Laïque Voltaire, dont le siège social est situé 109 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9^{ème}, est un club omnisport qui propose un très large choix d'activités pour tous les publics, enfants, adultes et séniors.

Je vous propose qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros soit allouée à l'association Amicale Laïque Voltaire.

L'association Amicale Laïque Voltaire a perçu une subvention de fonctionnement de 8 000 euros pour la saison 2020/2021, par délibération n° 2021/547 du 28 janvier 2021.

Vu ladite convention mixte ;

Vu ladite convention d'application financière n° 1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/547 du 28 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 5^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Six subventions exceptionnelles sont allouées aux associations suivantes : la somme de 5 000 euros est attribuée à l'association Aïkido du Rhône, la somme de 5 000 euros est attribuée à l'association Ménival FC, la somme de 2 500 euros est attribuée à l'association Nouvelle Renaissance Lyonnaise, la somme de 5 000 euros est attribuée à l'association Etoile Sportive Trinité, la somme de 3 000 euros est attribuée à l'association Milo's Club Lyon 8^e et la somme de 5 000 euros est attribuée à l'association Amicale Laïque Voltaire.
- 2- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Etoile Sportive Trinité, et la convention d'application financière n° 1 susvisée, établie, entre la Ville de Lyon et l'association Ménival FC, sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, ligne de crédit 42015, article 65748, fonction 30, programme SPCLUBS, opération SPAMAT.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET